

Département de la SARTHE
Commune de Ruaudin

Date de convocation : 24 septembre 2026
Nombre de conseillers : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

DÉLIBÉRATION N°03
Séance du : 29 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt neuf septembre à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 septembre 2026 s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Mme Carole HEULOT, Maire de Ruaudin.

Présents :

Madame Carole HEULOT,
Mesdames, Messieurs VERNET Christian, PEDEMAS Muriel, BOUTIMAH Nadia, LOISON Samuel, RUDET Chantal,
BREMOND Laurent, THIREAU Célia, BREVARD Yannick, LAIZEAU Emilie, LALA Christophe, MAINGARD Liliane,
CHAPUIS Pascal, GOETHAL Laurie, MOIREAU Annick, JODEAU Dominique, BRIFAUT Philippe, CHEDANE Patricia,
DOIZÉ Daniel, LEBALLEUX Marie-France.

Absents excusés

Mme Sylvie LEFFRAY
MM Didier CHOUTEAU, Guillaume SALAUD.

Pouvoir(s)

Mme Sylvie LEFFRAY donne procuration à Mme Chantal RUDET
M. Didier CHOUTEAU donne procuration à M. Samuel LOISON
M. Guillaume SALAUD donne procuration à M. Christian VERNET

Secrétaire de séance : **M. Christian VERNET**

Rapporteur Monsieur Christian VERNET, 1^{er} adjoint au Maire en charge des finances et de l'urbanisme
Point 03 Acquisition foncière

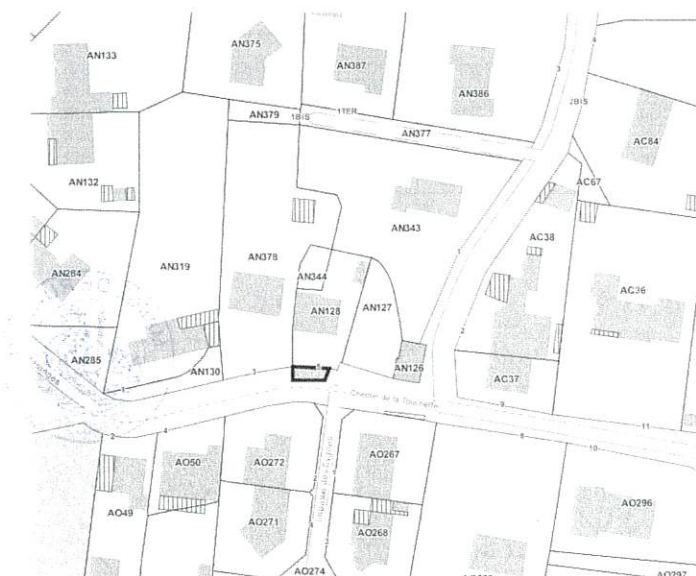
La commune a été sollicité par un notaire, Monsieur MALLET Arthur (P/O Maître PLASSART Pierre), pour une succession.

En effet, Madame DUGUÉ née LATOUCHE est décédée en 2025 et une succession est en cours.

Le notaire a donc proposé à la commune une rétrocession de la parcelle section AN numéro 283 d'une contenance de 22 m² située au 3 chemin de la Touchette à Ruaudin.

Cette rétrocession est proposée à la commune pour un euro symbolique.

Comme visible sur les plans joints, cette parcelle est située sur le cheminement piéton (trottoir). Il paraît donc judicieux de récupérer cette parcelle afin de récupérer l'alignement du chemin piéton en bord de route.





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide l'acquisition par la commune de Ruaudin de la parcelle cadastrée section AN numéro 283 d'une contenance de 22 centiares située au 3 chemin de la Touchette à Ruaudin,
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous documents afférents à cette opération,
- Approuve l'inscription de la dépense dans le budget communal, section investissement,
- Autorise Madame le Maire à solliciter toute subvention ou aide financière permettant de soutenir cette acquisition et les éventuels travaux d'aménagement

DÉLIBÉRATION n°03

ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE	ÉLUS	VOTE
HEULOT Carole	POUR	RUDET Chantal	POUR	MAINGARD Liliane	POUR	LEFFRAY Sylvie	POUR
VERNET Christian	POUR	BREMOND Laurent	POUR	CHAPUIS Pascal	POUR	BRIFAUT Philippe	POUR
PEDEMAS Muriel	POUR	THIREAU Célia	POUR	GOETHAL Laurie	POUR	CHEDANE Patricia	POUR
CHOUTEAU Didier	POUR	BREWARD Yannick	POUR	SALAUD Guillaume	POUR	DOIZE Daniel	POUR
BOUTIMAH Nadia	POUR	LAIZEAU Emilie	POUR	MOIREAU Annie	POUR	LEBALLEX Marie-France	POUR
LOISON Samuel	POUR	LALA Christophe	POUR	JODEAU Dominique	POUR		

23 élus ont voté POUR.

M. Christian VERNET
Secrétaire de séance



Mme Carole HEULOT
Maire de Ruaudin